

Sucession maison

Par CARINE53

Mes parents sont tous 2 décédés jamais eu de notaire une de mes sœurs s'est installée dans leur maison sans demander l'avis moi j'aimerais que cette maison soit vendue mais je suis la seule hélas puis je demander qu'elle me donne ma part du bien

Par CToad

Bonjour ?

Par yapasdequois

Bonjour ? Merci ?

Contactez un notaire pour le règlement de la succession.

Il y a un annuaire.

[url=https://www.notaires.fr/fr/directory]https://www.notaires.fr/fr/directory[/url]

Tant que la succession n'est pas réglée, vous ne pouvez rien vendre, ni rien demander à votre soeur.